

Quand les Camps rencontrent les Communes



Jeudi 12 février 2015
WEX de Marche-en-Famenne
Actes de conférence



Sommaire

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.



Introduction de la conférence

p 4

Ce qu'apporte le camp aux jeunes

p 4

*La charte pour les camps, pour une bonne relation
entre communes et mouvements de jeunesse lors des camps d'été*

p 8

Un cas concret de collaboration, le PSSP de Marche-en-Famenne

p 14

Les camps et la législation sur la vie privée

p 18

Questions des mandataires et réponses des intervenants

p 20

1. Introduction de la conférence

Cédric Garcet (représentant de la Ministre de la jeunesse Isabelle Simonis) :

Les mouvements de jeunesse sont en action au travers d'activités et de projets diversifiés ; dans ce cadre, les camps représentent un point d'orgue annuel. Ils permettent en effet à des dizaines de milliers de jeunes d'acquérir et de développer des compétences qui leur seront utiles tout au long de leur vie.

Au-delà des activités ludiques, mais néanmoins pédagogiques, organisées chaque année, les formations octroyées aux milliers d'animateurs en herbe représentent également un excellent vecteur de prise de responsabilité, d'investissement et d'engagement tant éducatif que citoyen dans un fonctionnement de groupe.

L'ensemble de ces actions qui prônent les valeurs de respect mutuel, de vivre ensemble, de solidarité, de participation ou encore de responsabilisation, en un mot des valeurs de citoyenneté, permet à ces jeunes de participer à la construction d'une société plus juste et égalitaire.

Dès lors, la ministre souhaite aujourd'hui féliciter et remercier l'ensemble des responsables, jeunes, moins jeunes, bénévoles, qui chaque week-end s'investissent et accompagnent notre jeunesse dans cet apprentissage de la vie.

2. Ce qu'apporte le camp aux jeunes

Philippe Heuschen (les Faucons Rouges) :

Le camp, lieu d'apprentissage du « vivre ensemble », expérience grandeur nature de la solidarité et de la tolérance

Chaque année, plus de 100 000 jeunes francophones quittent leur confort pour 10 à 15 jours d'aventure au camp dans une région qui bien souvent n'est pas la leur.

Ce formidable outil de rassemblement et de découverte vise la promotion d'une qualité de vie collective en symbiose avec l'environnement humain, culturel et géographique qui l'accueille.

Le camp constitue l'aboutissement d'une longue période d'activités. C'est un moment fort où ce qui a été construit pendant l'année peut trouver une résonance particulière.

Il est l'occasion de partager des animations d'envie, des veillées, des feux de camp avec les enfants et les jeunes accompagnés tout au long des saisons. Mais les enfants et les jeunes ne viennent pas seulement au camp pour partici-

per à des jeux, à des activités. Ils viennent aussi pour y vivre ensemble les valeurs de solidarité, de démocratie et de tolérance expérimentées lors des rencontres hebdomadaires.

Grâce à la participation active des enfants et des jeunes à la gestion quotidienne du camp, celui-ci se positionne comme une **expérience citoyenne de vie collective** privilégiée en dehors du cocon familial habituel. C'est une mini-ville où s'apprennent chaque jour la prise de responsabilité, le respect de l'autre quelles que soient ses opinions philosophiques, son origine, ses différences culturelles.

Dans ce cadre, ce sont aussi des rites et le sens qui leur est donné. Ceux-ci rythment la vie en groupe : rassemblement, évaluation, passage, engagement. Le camp sert à vivre, expérimenter, analyser et répondre aux droits et



besoins de chaque enfant et de chaque jeune dans le respect des valeurs de citoyenneté, de responsabilité. Chacun devient acteur de son développement en étant créatif, critique et solidaire, en complément du cadre de la famille et de l'école.

Il permet d'éduquer à la démocratie et à la citoyenneté. Il encourage la participation et le développement de l'autonomie de tous les jeunes pour se construire en tant que citoyen. Les jeunes établissent notamment entre eux, au début du camp, des règles de vie et les modalités qui en découlent en cas de non-respect de celles-ci.

Le camp, c'est **l'aventure et le jeu encadré**. C'est favoriser la créativité de l'enfant, du jeune, l'initier à d'autres cultures par des activités variées d'animation, d'expression, de création, de communication. Par exemple appel est fait à des ressources proches de l'endroit de camp, des personnalités, des organisations, etc.

Le camp, c'est **favoriser le développement global de l'enfant, du jeune** à son rythme et selon ses capacités par la pratique du sport, de jeux ou d'activités de plein air. C'est

contribuer à l'éducation et l'épanouissement de tous en organisant des activités diverses et adaptées : culturelles, sportives, techniques, scientifiques et ludiques.

C'est **sensibiliser et éduquer à l'environnement** et au développement durable en relation directe avec le milieu humain et géographique du camp.

Pour un grand nombre d'enfants et de jeunes, le camp reste encore aujourd'hui les seules vacances qu'ils ont. Les enfants et les jeunes défavorisés ont la possibilité de participer aux camps grâce à des mécanismes de solidarité internes aux différents mouvements de jeunesse et parfois par l'organisation d'activités lucratives durant l'année.

Il est aussi un lieu d'accueil pour des enfants particulièrement fragilisés : enfants atteints d'un handicap, enfants retirés de leur milieu familial ou placés par la justice, enfants des centres d'accueil et de réfugiés. Le camp c'est **favoriser la cohésion sociale** et privilégier les relations humaines dans un esprit de coopération. C'est **promouvoir l'intégration de chaque enfant** en respectant les différences physiques, intellectuelles et culturelles. Le camp c'est un lieu d'épanouissement et de sécurité.

Le camp, lieu de vacances reconnu par l'ONE

Dans ce cadre, la sécurité physique, morale et affective, la bienveillance et le respect des rythmes de vie, l'importance du jeu dans le développement harmonieux de chacun sont au cœur des préoccupations des équipes d'encadrement.

Par cela, le camp est aussi un lieu de stage officiel pour les nombreux animateurs en cours de formation. L'importance de ce cadre formatif de qualité pour nos jeunes futurs animateurs est vitale. Avec d'autres types d'accueil de l'enfant, comme les plaines de jeux organisées par les communes notamment, les camps leur permettent d'acquérir une expérience de terrain indispensable dans leur parcours en vue d'obtenir un brevet d'animateur de centre de vacances reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En guise de conclusion, **le camp est un projet ambitieux et rassembleur**. Il représente l'importante finalité d'une année ouverte sur l'extérieur et vécue en groupe.

Le camp, une affaire d'équipe

Le camp est une vaste entreprise qui implique beaucoup de monde. Il est pensé du planning d'animation à l'établissement des menus en passant par les différentes démarches administratives ou encore les déplacements, la trousse de soin, etc.

Il est pensé, préparé, structuré pendant la saison avec l'équipe d'animateurs, les jeunes, les enfants du groupe, les intervenants extérieurs. Il est ainsi adapté aux âges des participants et est présenté aux parents.

Il implique une prise de responsabilité de chacun à tous les niveaux – les propriétaires accueillants, les pouvoirs locaux et régionaux, les instances communautaires, les parents, les mouvements de jeunesse dans leur ensemble – en plaçant l'enfant et le jeune au centre de la démarche dans le respect du cadre législatif.



Le code de qualité de l'accueil de l'ONE

Ce code est destiné à toutes les personnes accueillant des enfants de 0 à 12 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles et précise les normes d'encadrement, d'hygiène et de sécurité. (Arrêté du 17 décembre 2003).

Les mouvements de jeunesse reconnus y sont donc soumis.

Téléchargeable sur www.one.be à la page Professionnels/Accueil temps libre.



Un point important : les hïkes

Durant le séjour, les participants au camp sont confrontés à diverses obligations. Elles s'appliquent de jour comme de nuit lorsqu'ils sont en dehors de leur endroit de camp.

Lors de leurs activités, les jeunes sont soumis aux règles stipulées dans le code forestier quand ils se baladent en forêt ou au code de la route quand ils sont sur les voies publiques. Il va de soi que les animateurs expliquent ces règles et les consignes de sécurité à leur groupe et donc sont bien au courant des règles qui s'appliquent à eux. Ils sont aussi les garants d'un comportement

respectueux des jeunes par rapport aux riverains et à l'environnement. Tous ces aspects, ces promenades, ces jeux en forêts, ces activités qui se réalisent en dehors du lieu de camp font partie intégrante du programme éducatif des mouvements de jeunesse.

Ces activités représentent une partie importante dans l'autonomisation des jeunes. Toutes les activités de hike sont particulièrement valorisantes et permettent aux jeunes de développer leur autonomie. C'est donc une nécessité que ces activités puissent toujours exister.

Les animateurs veillent d'ailleurs en toute circonstance à ce que leurs activités ne troublent pas l'ordre public et la quiétude des habitants. Ils ont une attention particulière envers les activités qui sont organisées de nuit.

Jérôme Walmag

(Les Scouts) :

Communiquer

sur les pratiques interdites

Ni le stop ni la mendicité ne sont des pratiques encouragées. Elles sont tout simplement interdites mais cela ne les empêche pas. Quand une interdiction est transgressée et qu'il n'y a pas de réaction, cela n'incite pas du tout au changement. À terme cela nous aidera beaucoup si à chaque fois qu'il y a un problème cela est communiqué aux mouvements de jeunesse.

C'est ce qui se passe sur la zone Famenne-Ardenne. À chaque fois, il y a une intervention sur les camps. Du coup, les groupes en question ont l'occasion d'évoluer. Il y a une énorme tradition orale dans les groupes. Un groupe qui pendant des années a mendié et fait du stop sans que jamais personne ne s'en plaigne écouterait plus facilement la tradition orale que le guide qui a été édité par telle ou telle commune. Si tous ensemble nous parvenons à faire en sorte que ces pratiques diminuent c'est parce qu'elles ont été communiquées.



Nadia Cornejo

(Les Guides Catholiques de Belgique) :

Une pédagogie par l'action

Il ne faut pas négliger notre pédagogie par l'action. Non, le jeune ne sera pas parfait, tous les camps ne seront jamais tout à fait parfaits, mais cela fait partie de l'apprentissage, c'est aussi ça la pédagogie.

Il est important de rappeler que nous sommes des organisations de jeunesse et que dans ce cadre-là, nous voulons permettre aux jeunes de faire leurs premières expériences. C'est parfois fastidieux mais on est là pour les outiller, pour les aider et vous pouvez aussi être nos partenaires et nous dire « Il y a eu tel problème, est-ce que vous pouvez venir nous aider sur le terrain ? »



3. La charte pour les camps, pour une bonne relation entre communes et mouvements de jeunesse lors des camps d'été.

Geoffroy Crepin (Les Scouts)

Nous sommes bien conscients que, pendant la période des camps, une quantité impressionnante de jeunes se déploient, entre autre, sur les communes les plus vertes de Wallonie. On a parlé de 100 000 jeunes francophones. Si on ajoute les néerlandophones, on tourne autour des 300 000.

Cela peut amener certaines difficultés dans la perception que les riverains auraient de leur vie locale en période de camps. Il y a quelques années, des mouvements de jeunesse francophones et néerlandophones ont rédigé, en collaboration avec le Ministre des pouvoirs locaux de l'époque, M. Courard, et l'Union des Villes et Communes de Wallonie, une charte pour les camps en poursuivant différents objectifs :

- repréciser les orientations légales liées aux activités pratiquées lors des camps ;
- donner des pistes aux communes dans l'accueil des groupes ;
- redonner une série de balises pour que les activités organisées par les groupes ne perturbent pas la majorité des riverains et que les camps puissent se vivre en toute quiétude dans une cohabitation agréable pour tous.



Orientations légales

Nos mouvements de jeunesse sont reconnus à travers un cadre juridique qui est bien réel : le **décret relatif aux centres de vacance** et le **décret organisations de jeunesse**.

Ces deux décrets imposent une série d'obligations aux organisations de jeunesse et donc aux mouvements que nous sommes. Ils garantissent la qualité de ce qui est proposé dans nos animations, entre autres en termes d'encadrement, de formation d'animateurs, d'assurance, de responsabilité civile.

Le décret centres de vacances

Le décret fixe les conditions générales d'agrément des pouvoirs organisateurs de centres de vacances, les conditions d'octroi de subventions aux centres de vacances, ainsi que les normes de qualification du personnel de ces centres (dont les camps).

Il définit les conditions d'obtention du brevet d'animateur et de coordinateur de centres de vacances.

Aucun organisateur d'activités pour enfants ne peut porter le titre de centre de vacances agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou faire référence d'une quelconque manière à celle-ci s'il n'est pas préalablement agréé en application du décret, ce qui est le cas des camps des mouvements de jeunesse reconnus.

Les arrêtés centres de vacances Il y en a deux.

27 MAI 2009. - Arrêté relatif aux formations des animateurs et des coordinateurs de centres de vacances. Il en fixe les contenus, les modalités d'organisation, les dispositions générales de la formation théorique et du stage pratique. Il fixe les conditions d'habilitation des organismes de formation (chaque mouvement de jeunesse reconnu est habilité).

17 MARS 2004. - Arrêté déterminant certaines modalités d'agrément et de subventionnement des centres de vacances. Il fixe les procédures d'agrément des centres de vacances ainsi que les modalités d'octroi des subventions.

Ces textes sont téléchargeables sur :
www.centres-de-vacances.be
à la page organisateur.

Le décret Organisations de jeunesse

Les mouvements de jeunesse sont soumis au décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse du 26 mars 2009. Son article 7 précise leurs missions et les articles 16 à 18 décrivent le dispositif particulier de soutien aux actions décentralisées et permanentes des mouvements de jeunesse.

Le décret et ses arrêtés sont disponibles sur le site du service jeunesse de la FWB :
<http://www.servicejeunesse.cfwb.be>
à la page les associations/les organisations de jeunesse.

Accueil des groupes par les communes et balises pour une cohabitation agréable

Dans la construction de cette charte pour les camps, nous souhaitons privilégier une approche de dialogue entre la commune et le groupe qui arrive en camp.

À cet égard, nous proposons que chaque groupe puisse identifier de manière assez claire une personne de référence dans la commune, quelle que soit la fonction de celle-ci, qui soit présente pour fournir des informations au groupe et répondre à une série de questions qui surviendraient durant le camp. Le Ministre des pouvoirs locaux a également mis en place « l'opération Well'Camp ». Ce projet permet aux communes qui le souhaitent d'engager un étudiant jobiste pour la période des camps, en n'engageant pas de frais importants, et d'avoir ainsi une personne qui fait réellement le lien entre les groupes en camp et la commune.

De leur côté, les mouvements de jeunesse s'engagent également à communiquer une série d'informations aux communes, de manières diverses selon les mouvements, notamment les coordonnées du responsable de camp, le lieu du camp, la durée du séjour, le nombre de participants et un numéro d'appel de la fédération qui permet de répondre aux interpellations que les responsables communaux pourraient avoir.

Plusieurs étapes existent dans le déroulement de ces moments de rencontre. Le premier contact entre le groupe et la commune est l'occasion de mettre en place une série de balises importantes.

En matière de protection de l'environnement, le camp peut se trouver, par exemple, dans une zone Natura 2000 sans en être au courant. De même, avant le camp il est intéressant que le responsable puisse connaître les conditions en matière d'enlèvement des déchets, de bruits ou de nuisances sonores, etc. Sensibiliser le groupe à tous ces paramètres dont il n'aura peut-être pas connaissance initialement est important.

Ce sera aussi l'occasion pour l'animateur de recevoir une série d'informations de la commune qui lui seront utiles pendant son camp. Que ce soient les médecins ou pharmacies qui sont ouvertes et disponibles, les lieux de baignade autorisée, le numéro de contact des pompiers, les zones dangereuses, les endroits touristiques ou des lieux remarquables à pouvoir découvrir... L'animateur de camp est intéressé de recevoir toutes ces informations-là de la commune également.

Règles communales

Nos groupes doivent, à juste titre, s'inscrire dans toute une série de règles communales.

Les règles concernant la récolte et le tri des déchets. Une des difficultés identifiées par rapport à nos groupes, c'est que, souvent, ils viennent de régions différentes des régions dans lesquelles ils arrivent. Les règles de tri en vigueur chez eux diffèrent des règles de tri du lieu de camp. Il faut prendre le temps d'expliquer les démarches et le fonctionnement pour la commune. C'est là qu'un Monsieur Camp a toute son importance : il peut expliquer, accompagner au parc à containers, donner des sacs ...

Les feux de camp sont soumis à l'autorisation de la commune et/ou du responsable du Département Nature et Forêts du Service Public de Wallonie. Il faut définir avec les groupes les lieux où ils trouveront du bois mort.



A contrario, nous nous rendons compte que nos animateurs font parfois face à des demandes de la commune que nous ne considérons pas toujours comme justifiées.

Voici deux exemples :

Concernant l'identité des participants :

Certaines communes demandent aux responsables de camp de connaître l'identité de tous les participants y compris leurs coordonnées personnelles.

La position que nous avons en tant que mouvement de jeunesse c'est de dire à nos animateurs qu'a priori ils ne sont pas censés donner ce type de renseignements. Nous sommes garants de la confidentialité des données qui nous sont confiées. Or ces données sont relatives à la vie privée de nos membres et nous ne sommes pas habilités à diffuser ces données à qui que ce soit.

Pourquoi ces demandes arrivent-elles de la part des communes ? C'est souvent une demande en lien avec un désir de protection ou de sécurité au cas où il se passerait quelque chose et que ces coordonnées soient indispensables. On peut comprendre la légitimité de la demande mais d'un autre côté, elle n'est pas efficace. La liste des participants qu'on peut renseigner à un début de camp ne sera pas forcément fixe jusqu'à la fin du camp. Il peut y avoir des personnes qui arrivent, des personnes qui s'en vont.

En fait, la personne la plus habilitée à fournir cette information en cas de crise, c'est l'animateur qui est présent sur le camp et qui dispose toujours de toutes ces informations pour les utiliser à bon escient en cas de problème. C'est donc vraiment avec lui qu'il faut voir qui est présent, qui on peut contacter.

Par ailleurs, les différentes fédérations sont toujours accessibles durant l'été pour fournir une série de données. M. le Commissaire Vigneron abordera la légalité de cette demande dans la suite de la conférence.



Un autre exemple : prouver la souscription à une assurance en responsabilité civile.

Les mouvements de jeunesse reconnus sont soumis à une série d'obligations par le décret qui les reconnaît. Tous les groupes sont donc obligatoirement couverts par une assurance en responsabilité civile. Ainsi demander de le prouver, c'est de la paperasserie inutile tant pour les animateurs que pour la commune.

Nous avons également constaté depuis quelques années qu'il y a une série d'autres règles qui se mettent en place et qui parfois visent particulièrement les camps. Nous souhaitons simplement vous sensibiliser à ces aspects et attirer votre attention sur cela parce que nous les estimons discriminatoires et difficilement compréhensibles.

Un exemple : les taxes communales sur les camps ou les taxes de séjour qui pourraient toucher les camps. Les mouvements de jeunesse sont des organisations à finalité sociale, sans aucun but de lucre. Nos animateurs sont bénévoles, les prix demandés aux participants sont réduits au maximum afin de permettre à une majorité de personnes de pouvoir y avoir accès.

Il y a toute une série de mécanismes de solidarité en interne des mouvements et des groupes locaux mis en place pour que même la personne qui n'est pas capable de payer un camp puisse y participer. Ainsi, voir arriver des taxes de séjour ou des taxes communales qui grèvent les budgets est parfois décourageant pour les groupes.

Cela donne l'impression que des subsides octroyés à nos camps par l'ONE, pour leur organisation, ne bénéficient finalement pas aux bénéficiaires visés – les jeunes – mais servent à d'autres besoins : augmentation du prix des lieux de camp et taxes communales.



Cout des terrains et endroits de camp

Aujourd'hui nous constatons que les tarifs sont régulièrement revus à la hausse, ce qui rend les activités de mouvements de jeunesse beaucoup moins accessibles vu les couts importants que cela entraine.

Nous voudrions donc inviter les communes ayant des infrastructures communales qui pourraient être mises à disposition des camps à réfléchir à la possibilité de les ouvrir à nos mouvements. Cette contribution permettrait d'augmenter le nombre d'endroits de camps disponibles, d'avoir un impact sur le prix des camps et aurait une portée sociale évidente.

Un point qui est particulier à nos mouvements est la nécessité d'avoir accès à des endroits de camp de qualité. Un endroit de camp qui correspond aux normes de sécurité, aux normes d'hygiène et loué à un prix décent. L'asbl Atouts Camps, mise en place y a quelques années, a pour objectif de décerner des labels d'endroit de camp. Elle nous tient particulièrement à cœur.



L'asbl Atouts Camps

L'asbl a été créée en référence aux prescrits du Code Wallon du tourisme qui définit ce que doit être un lieu de camp et comment il peut être labellisé. Le code et ses annexes sont disponibles en effectuant une recherche sur le site : <https://wallex.wallonie.be>.

Pour toutes informations sur la labélisation des endroits de camps :

asbl Atouts Camps
Place l'Ilon, 13
5000 Namur

Tél : 081/65.83.09

Mail : info@atoutscamps.be



Sur un territoire communal, de nombreux lieux existent (écoles, infrastructures sportives...) et ceux-ci, dans de nombreux cas, pourraient être labellisés. Nous vous encourageons à prendre contact avec l'asbl Atouts Camps qui pourra vous aider et vous guider dans cette démarche assez simple et participer à l'amélioration de la tenue des camps sur votre commune.

La charte et ses principes directeurs ont pour objectif d'instaurer un climat de confiance entre les autorités communales et les mouvements de jeunesse. Ce climat passe par un dialogue respectueux des particularités, des droits et des obligations.

Cette charte ne se veut pas impérative mais plutôt indicative d'une méthodologie que nous pensons adéquate (comme vous pourrez le voir dans l'exemple exposé ci-après). Pour les questions qui ne seraient pas abordées dans la charte, nous nous en remettons à votre bon sens et aux responsabilités personnelles et institutionnelles.

Il y a maintenant des labellisations d'endroits de camp. Ce n'est pas évident de trouver des bâtiments mais qu'en est-il pour les prairies ? Est-ce qu'il n'y a pas dans les projets d'Atouts Camps la possibilité d'avoir une labellisation des prairies, des terrains qui sont loués souvent à des prix assez chers ? Avoir un cadastre de ce qui existe : inondable, pas inondable, points positifs, négatifs ? Il serait peut-être intéressant de faire une démarche dans ce sens-là.

L'asbl Atouts Camps est encore très jeune et ses missions et son cadre de travail sont essentiellement basés sur le Code Wallon du tourisme qui fait référence à des lieux touristiques dont les prairies ne font pas partie jusqu'ici. Pour le moment, l'objet de l'asbl ce sont les bâtiments en dur. Mais il n'est pas exclu que cela puisse évoluer dans le temps.



4. Un cas concret de collaboration, le PSSP de Marche en Famenne

Charles-Francois Pezzin,

agent du Plan stratégique de sécurité et de prévention (PSSP)
de Marche-en-Famenne, chargé des camps de vacances

Le PSSP de Marche-en-Famenne couvre douze communes. L'objectif fixé aux PSSP par le Ministère de l'Intérieur est de réduire le sentiment d'insécurité de la population. La responsable de son service est Mme Ana Aguirre et sa collègue Mme Laurent qu'il remercie toutes les deux.

Pour ce projet, il est important de souligner que ce n'est pas juste un dossier du PSSP mais bien un projet de collaboration efficace avec la zone de police Famenne-Ardenne.

La zone Famenne-Ardenne comporte environ 75 000 habitants et pendant les périodes de vacances, ce sont entre 22 000 et 27 000 jeunes qui viennent poser leurs valises. Cela représente un bon tiers de population en plus et cela ne se fait pas sans mal.

En 2011, nos 12 communes nous ont demandé de réfléchir à un projet de façon à pouvoir accueillir les camps au mieux et bien sûr préserver la quiétude des riverains. L'idée ressortie était de faire un guide. Il est vrai que les

mouvements n'avaient pas été consultés. On a simplement pris toutes les demandes des communes, tout ce qu'elles avaient remarqué, tous les problèmes qu'on pouvait rencontrer et on y a mis toute la législation qu'on pouvait trouver ainsi que tous les bons conseils qu'on pouvait apporter. Ce guide était assez volumineux (entre 50 et 60 pages).

Lorsque nous sommes allés, un peu par courtoisie, vers les fédérations pour leur montrer ce qu'on avait fait, il était bien trop tard pour le modifier et on a pris une volée de bois vert parce que le vocabulaire n'était pas adapté, parce que ce qu'on y mettait était très stigmatisant et parce qu'on utilisait des documents qui demandaient des informations personnelles.

Actes de Conférence - Février 2015



Malgré tout on a lancé le guide tel quel en se disant qu'on gardait cette réponse des fédérations de côté pour l'analyser et y travailler. Pour nous, **au départ, l'objectif poursuivi** c'était d'abord de faire un maximum de **prévention** et de **préserver la quiétude** des riverains, de créer une cohabitation.

Qu'avons-nous remarqué ?

Nous avons vu qu'effectivement, cela nous permettait un contact avec les groupes mais que notre guide servait plus souvent à caler une table ou allumer un feu qu'à être réellement lu. Nous avons remarqué au bout de deux mois qu'on avait loupé deux de nos objectifs autrement dit : la prévention, parce que ce n'était pas lu, et la quiétude des riverains parce que, comme ce n'était pas lu, il y avait des soucis (entre autres, concernant le tri des déchets).

En 2011, nous avons pris notre bâton de pèlerin pour venir au salon des mandataires et proposer aux fédérations de se mettre autour de la table pour discuter et pour peut-être adapter notre guide, tout en étant clair sur le fait que nous n'allions pas arrêter de travailler parce qu'elles n'étaient pas satisfaites.

Après un départ un peu tendu, on s'est mis autour de la table et on a revu entièrement le guide. Au lieu de reprendre toutes les législations et les bons conseils, on a regardé le parallèle qu'il y avait par rapport à la Charte des camps existante. Par après, nous avons demandé aux communes de mettre en avant la Charte et de garder le guide retransformé avec les informations qui ne se retrouvaient pas dans la Charte des camps, telles que le tri des déchets, les bonnes adresses, les spécificités liées à notre zone.

Collaboration avec les fédérations

À partir de là on a entamé quelque chose de vraiment intéressant car, en plus de cet outil, on a établi un vrai **dialogue**. La plus-value c'est d'avoir une vraie **collaboration**, une vraie **relation** avec les fédérations. Les communes, elles, étaient certaines d'avoir une écoute tant pendant qu'après les camps. Cela a permis une vraie évolution.

Pendant la période estivale dernière, j'ai été assez amusé de voir plusieurs communes à la télé annonçant la création d'un nouveau guide, d'une nouvelle plateforme. Ce sont

des outils intéressants mais tous seuls ils ne servent pas à grand-chose.

Ce qui fait vraiment avancer les choses sur notre zone c'est de pouvoir discuter, d'avoir une bonne communication entre les communes et d'avoir une bonne collaboration avec les services de secours que ce soit la police, les pompiers ou d'autres. Il y a également l'AIVE (Association Intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'Environnement) qui traite plutôt des déchets et aussi le DNF (Département Nature et Forêt). Nous essayons vraiment d'être les plus collaboratifs possible, y compris dans notre relation avec les fédérations de mouvements de jeunesse.

Il est important de se rendre compte que tout cela ne se fait pas en un jour, qu'on ne va pas régler tous les problèmes d'un coup de baguette magique. Au cours de notre collaboration depuis 2011, chaque année on a pu dire : « On a fait mieux ». Dans une commune comme Durbuy, par exemple, qui compte plus de 110 camps sur deux mois et souvent concentrés sur le mois de juillet, la responsable communale remarque que tout va un peu mieux d'année en année, elle retire beaucoup de cette collaboration.

On ne pourra effectivement pas empêcher tous les problèmes. Il y en aura toujours à partir du moment où on ajoute une population supplémentaire, même si ce ne sont pas des groupes de mouvement de jeunesse. Certains mandataires nous rapportent parfois au début du mois de septembre des faits qu'ils estiment scandaleux qui se sont passés début juillet. Mais à ce moment-là c'est trop tard, on n'a pas les coordonnées exactes du camp, on ne sait plus intervenir.

Pour conclure

Si je devais me passer de quelque chose ce serait les outils. Si je n'ai plus d'outils, tant que j'ai une bonne communication entre tous les services prenants, je sais que ça va bien se passer, je sais qu'on atteindra notre objectif de prévention.

Si les communes veulent repartir avec quelque chose, je ne pense pas qu'il faille passer du temps à copier les outils mais plutôt **prendre contact avec les fédérations**, discuter avec elles et essayer de trouver un terrain d'entente prenant en compte les spécificités du territoire. Je pense que c'est vraiment là que nous avons gagné quelque chose par rapport à tous les autres.

M. Marcel Guissard,

Chef de corps de la zone de police
Famenn-Ardenne

Les mouvements ont expliqué leur vision des principes qui les guident au travers de la Charte. Tout cela est évidemment une vision idéale vers laquelle la société doit évoluer. À côté de cela, il y a parfois la réalité du terrain qui nous pousse à constater qu'on n'est malheureusement pas tout à fait dans l'approche visionnaire qu'on veut poursuivre. Cette réalité-là, nous en tant que police, on la vit en première ligne, c'est d'ailleurs ce qui nous a poussé à aller vers le PSSP.

Je voudrais terminer par dire que la police, sa première raison d'être ce n'est pas de faire des procès-verbaux et d'être avant tout répressif même si cela fait partie de notre mission. Sa première raison d'être c'est de faire en sorte que la diversité au sein du monde dans lequel on vit puisse évoluer dans un bien-être général qui soit le plus paisible possible. Dans un partenariat comme celui-ci, avoir une police présente a pu apporter une plus-value. Elle a tout à fait sa place d'abord et avant tout dans le domaine de la prévention.







5. Les camps et la législation sur la vie privée.

Claude Vigneron, Commissaire de la zone de police Famenne-Ardenne

Les services de police en particulier, plus que quiconque, se doivent de respecter les lois et la législation relatives à la protection de la vie privée. Les articles 44.1 et 44.11 de la loi sur la fonction de police traitent explicitement de la gestion d'informations.

L'article 44.7 a créé un organe de contrôle pour les données gérées par les services de police qui s'appelle le COC. Toutes les données qui ne sont pas intégrables à notre banque nationale générale de données doivent être déclarées à l'organe de contrôle en plus de la déclaration à la commission de la vie privée.

Quelles informations ont été jugées utiles voire indispensables ?

À notre niveau, pour une gestion optimale de l'arrivée de 25 000 jeunes dans notre zone sur une période de 6 semaines (grosso modo du 1^{er} juillet au 15 août) ?

Premièrement les informations quant au lieu de camp : localisation précise, idéalement avec les coordonnées GPS, les conditions d'accès, la nature du lieu si c'est un bâtiment, une prairie, etc. et les coordonnées du propriétaire.

Deuxième type d'information, la période du camp, date d'arrivée et date de départ. Troisièmement, les données quant au groupe. On demande le nom du groupe, la fédération dont il dépend, la ville d'origine, le nombre de participants y compris l'encadrement et la tranche d'âge des jeunes. Sont aussi demandés quelques signes particuliers comme la couleur du foulard pour pouvoir reconnaître à quel groupe on a à faire.

Au départ, on exigeait ou on demandait une liste complète des participants. Après s'être heurtés à la réaction des fédérations, j'ai interpellé la commission de la vie privée pour voir ce qu'ils en pensaient. L'avis de la commission a rejoint celui des fédérations en ce sens qu'elle trouvait excessive et disproportionnée.



tionnée par rapport à l'intérêt et aux objectifs suivis de demander cette liste-là pour autant que les responsables des groupes sur place puissent nous fournir en cas de besoin cette liste rapidement. Je pense par exemple à un problème sanitaire ou d'évacuation en raison d'intempéries.

Il s'est avéré que par la suite nous n'avons pas eu de problèmes particuliers à ne plus disposer des listes de participants, et tout s'est très bien passé. Nous avons donc retiré cette exigence-là de notre banque de données. Il faut néanmoins les coordonnées d'au moins un responsable du groupe, si possible un responsable qui parle français car cela facilite beaucoup de choses.

Utilisation des données

Toutes ces données sont collectées par les administrations communales ou les Monsieur/Madame Camp. La banque de données créée a fait l'objet en 2012 de déclarations aussi bien au COC qu'à la commission de la vie privée. Le COC a simplement estimé que

la banque de données avait son intérêt mais que cela nécessitait aussi la ventilation des informations – qui peut savoir quoi – ce que je n'avais pas prévu au départ. Maintenant, tout cela est en ordre. Les données qui sont enregistrées, excepté les lieux de camp qui restent les mêmes d'une année à l'autre, sont effacées de la banque de données 30 jours après la fin des camps donc pour le 30 septembre tout est remis à zéro. Nous n'avons eu aucune remarque de la commission suite à la déclaration donc les déclarations ont été publiées.

Pour finir, je veux souligner l'importance de la sécurité au niveau des accès à ces données. Nous avons tout un système de mots de passe pour ne pas donner accès à toutes ces informations à n'importe qui.



6. Questions/interpellations des participants et réponses des intervenants.

Comment connaître les références des groupes qui viennent en camp sur une commune ?

Certaines fédérations l'envoient systématiquement pour l'ensemble de leurs groupes, d'autres soutiennent et motivent leur groupe à faire cette démarche volontaire auprès de chaque commune avant le début de leur camp, comme c'est indiqué dans le Code wallon du tourisme également.

Que faites-vous pour favoriser les bonnes pratiques ?

Il n'y a pas un jour sans qu'on ne vienne sonner à la porte pour pouvoir loger, et les fois où ils arrivent en groupes de 20 à partir de 19h c'est impossible de répondre à la demande. Autre exemple, l'été dernier, j'ai dû malheureusement évacuer un camp parce qu'il y avait eu un coup de foudre juste à côté d'une tente, pas de véhicule 100 de disponible pour pouvoir évacuer deux jeunes filles en détresse qu'on a réussi à stabiliser avant d'évacuer.

Des choses sont mises en place. Nous vous avons parlé de la formation d'animateurs. Il faut aussi expliquer le phénomène de rotation des animateurs. L'animateur reste en moyenne deux ans et demi ou trois ans. Nous sommes tout le temps dans le renouvellement des équipes d'encadrement et du coup de leur formation et de leur apprentissage.

Prenez contact avec les fédérations. Nous sommes – avec nos bénévoles et nos permanents – chargées de l'encadrement pédagogique de nos groupes et donc disponibles pour apporter une réponse. Cela nous pose aussi un problème quand cela se passe mal. Nous sommes vraiment intéressés de développer cette communication afin qu'elle soit plus positive.

M. Pezzin complète :

Nous vous avons présenté la bonne collaboration qui existe mais sur le terrain il ne faut pas croire que pendant deux mois je ne fais rien du tout, ce genre de problème arrive. Maintenant, dans le cadre de la collaboration que nous avons avec les fédérations francophones, quand on téléphone on a toujours eu un résultat et un retour.

C'est là aussi que la possibilité d'avoir un Monsieur Camp est intéressante. D'expérience, quand je vais sur le terrain rencontrer les groupes je discute tout de suite du problème du logement en hike. Effectivement quand ils sont 80 et qu'ils cherchent un logement à 23 h, c'est beaucoup trop tard. Je leur rappelle de veiller à trouver à l'avance un lieu pour loger tout le monde et s'ils n'en ont pas encore je propose de chercher avec eux, je leur donne les coordonnées de camps proches, d'appeler tel ou tel endroit, ... C'est certain qu'il y en a peu qui viennent deux mois à l'avance pour trouver un endroit. Mais il faut essayer de travailler en amont le plus possible.

Un exemple concret :

l'année dernière, dans la commune de Nasogne, un groupe qui n'avait pas de lieu pour dormir a sonné à une porte et est tombé sur le Bourgmestre qui n'avait pas de possibilité de les accueillir car sa salle n'était pas agréée. La jeune responsable s'est un peu énervée, je suis intervenu et on a trouvé une solution d'urgence. Le lendemain, j'ai téléphoné à la fédération qui est intervenue tout de suite. Elle a géré le problème avec leurs responsables et le Bourgmestre a reçu un courrier d'excuse. La jeune fille est également revenue frapper à la porte pour s'excuser.

Les Fédérations sont bien au courant de cette problématique et y travaillent. Cependant, elles ont besoin aussi de nous sur le terrain, ... si on a les moyens d'engager du personnel, nous envoyons du personnel sur le terrain pour les encadrer. L'opération « Well'camp » est faite pour ça !



Il y a aussi un problème de mendicité (Représentant de la commune de Viroinval)
Un autre souci doit être porté à votre attention et je sais qu'il est inscrit dans la Charte. Il y a une mendicité qui est incroyable. On vient continuellement demander : est-ce que vous n'avez pas à manger, est-ce que vous n'avez pas de l'eau ? Pour le jeune c'est peu demander, il se dit : je vais frapper à une porte et je vais me retrouver devant quelqu'un qui voudra bien m'offrir un petit quelque chose. Mais pour l'habitant quand c'est la huitième ou la dixième fois dans la journée, cela crée des tensions et de l'agressivité.

M. Pezzin :

Nous, ce qu'on essaie, c'est de recenser tout ça et de remonter les problématiques vers les Fédérations car elles n'encouragent pas, voire interdisent, ce genre de pratiques. Il faut qu'on puisse identifier le groupe et remonter l'information. Avec tout ce qu'on a mis en place (par exemple les gens peuvent nous faire part via un email des problématiques liées aux camps), nous avons une vision plus précise maintenant et je pense qu'effectivement on a moins eu de problèmes cette année.





La pratique du stop

« Il est nécessaire aussi de sensibiliser vos jeunes qui font du stop le long de la route, c'est dangereux. » (Représentant de la commune de Florenville)

M. Pezzin :

Pour le stop aussi, contactez les Fédérations. On a déjà eu des cas comme celui-là. C'est vrai qu'il faut au départ répéter beaucoup, peut-être que certains de mes correspondants des Fédérations pensent que je leur téléphone beaucoup, voire trop. Mais il faut que cela se passe comme ça.

Le stop n'est pas encouragé par les Fédérations donc il faut qu'elles soient mises au courant de cette pratique pour pouvoir la combattre.

J'ai l'exemple d'un groupe qui avait été catastrophique sur plusieurs points il y a deux ans. J'avais dû aller à leur rencontre plusieurs fois et cela avait été vraiment difficile. L'année d'après, j'ai vu dans mes listes à nouveau

un groupe issu de cette Unité. Je me suis dit « c'est parti pour la joie ... » et je pense que ça a été le groupe le plus discret et le mieux organisé que j'aie jamais vu. Le contraste entre ces deux camps était énorme et je pense que l'intervention de l'année précédente a beaucoup joué.

Conclusion

Alain BAIRAMJAN, modérateur du débat
Pour conclure j'aimerais simplement dire que cela prend du temps à des jeunes pour devenir citoyen, il y a d'ailleurs des adultes qui ne le seront jamais.

J'aimerais reprendre la phrase du ministre Furlan lors de la conférence de 2011 : « L'éducation à la citoyenneté que vous développez est d'ailleurs quelque chose qui est, à mon sens, essentiel dans une société où la jeunesse a tendance à être vue plus par le prisme des nuisances qu'elle génère que par le prisme des bénéfices qu'elle apporte ».





Remerciements



Les Faucons Rouges,
Les Guides Catholiques de Belgique,
La Fédération Nationale des Patros,
Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique,
Les Scouts et Guides Pluralistes de Belgique



Avec le soutien
de la Fédération
Wallonie - Bruxelles

tiennent à remercier les différents intervenants :

Cédric Garcet, représentant de la Ministre de la jeunesse Isabelle Simonis,
Charles-François Pezzin, agent du Plan stratégique de sécurité et de prévention (PSSP)
de Marche-en-Famenne, chargé des camps de vacances,
Claude Vigneron, Commissaire de police de Marche-en-Famenne,

ainsi que :

Philippe Heuschen, Secrétaire général des Faucons Rouges,
Nadia Cornejo, Secrétaire politique des Guides Catholiques de Belgique,
Géraldine Bauduin, Secrétaire politique de la Fédération Nationale des Patros,
Geoffroy Crepin, Animateur fédéral en charge des relations extérieures pour Les Scouts,
Alain Bairamjan, Conseiller fédéral pour les Scouts et Guides Pluralistes de Belgique.

Sont également remerciés les mandataires et représentants des communes présents
à la conférence pour leur intérêt vis-à-vis des relations entre les communes et les camps.